

*Questions au Feuilleton*

2. La Société a averti Tommy Banks en octobre que les émissions restant à passer à la fin décembre seraient mises à l'antenne durant l'été au lieu de passer durant la période janvier-mars.

3. Il est difficile de mesurer la qualité d'émissions individuelles de façon à pouvoir établir une comparaison valable de leur calibre.

LE COÛT DES BARRAGES DE CHUTES-DES-PASSES ET DE SHIPSHAW À LA FIN DES ANNÉES 40

Question n° 3038—**M. Gauthier (Roberval)**:

Le ministre de la Défense nationale pourrait-il dire combien le gouvernement a payé pour a) le barrage Chute-des-Passes, dans le comté de Lac-Saint-Jean-Ouest, b) la Centrale de Shipshaw à la fin des années 40?

**L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services)**: a) Aucun renseignement disponible; b) Tous les renseignements utiles relatifs à la Centrale de Shipshaw se trouvent dans «l'Histoire du ministère des Approvisionnements et des Munitions» de J. de N. Kennedy publiée par l'Imprimeur du Roi en 1950. Le paragraphe ci-dessous est tiré de la page 102: «Devant l'imminence de la guerre, le Royaume-Uni chercha à se doter d'installations supplémentaires en vue de produire de l'aluminium primaire et des fraises à profiler d'usage courant. Avec l'aide de ce pays, l'Aluminum Co. of Canada, Limited érigea une usine très grande et très moderne à Kingston (Ontario). Avant la Seconde Guerre mondiale, l'Aluminum Co. of Canada, Limited avait créé les fondements d'une expansion presque illimitée de ses installations de réduction à Arvida, dans le nord du Québec, et afin de produire les énormes quantités d'aluminium primaire requises par le programme croissant d'approvisionnements des Alliés en munitions, la Centrale de Shipshaw fut aménagée. Elle produisait quelque 833,000 h.p. supplémentaires au coût approximatif de 70 millions de dollars; elle était financée par la société elle-même, et les profits réalisés sur le contrat américain servaient à amortir les frais d'installations encourus. La production d'aluminium primaire de la société est passée de 82,800 tonnes en 1939 à environ 500,000 tonnes en 1943».

LES RECETTES PROVENANT DE LA TAXE DE 12 P. 100 SUR L'ESSENCE

Question n° 3088—**M. Andre**:

1. a) Quelles ont été les recettes provenant de la taxe de 12 p. 100 sur l'essence imposée aux fabricants pour l'année civile 1972 ainsi que pour les douze mois précédant le 1<sup>er</sup> octobre 1973, b) quelles ont été les recettes à l'est de la vallée de l'Outaouais et celles à l'ouest de cette même vallée?

2. Quelles ont été les recettes découlant de cette taxe pour tous les autres produits pétroliers raffinés pour chacune de ces périodes et pour chacune de ces régions?

3. A combien se chiffre cette taxe sur l'essence en cents par gallon d'essence vendu, pour chacune de ces périodes et pour chacune de ces régions?

4. Quelles sont les sources de renseignements ainsi que les méthodes de calcul utilisées pour trouver les réponses à ces questions?

**L'hon. Robert Stanbury (ministre du Revenu national)**: a) et b) Il nous est impossible de fournir les renseignements demandés parce que la taxe de vente fédérale de 12 p. 100 imposée par la Loi sur la taxe d'accise est enregistrée dans un seul compte sans distinction de produits dont elle provient.

2. Voir la réponse de 1. a) et b).

[M. Faulkner.]

3. La moyenne nationale du montant de la taxe, en chiffres ronds, pour l'année civile 1972 était de 2 2/3c. le gallon pour l'essence de catégorie n° 1 et de 2 1/6c. le gallon pour l'essence de catégorie n° 2. Pour les douze mois précédant le 1<sup>er</sup> octobre 1973, la moyenne nationale du montant de la taxe, en chiffres ronds, était de 3c. et 2 1/2c. le gallon pour l'essence de catégorie n° 1 et de catégorie n° 2 respectivement.

4. Le moyenne du montant de la taxe a été établie par l'analyse de renseignements obtenus au moyen d'un échantillon d'enquête sur les ventes dans l'industrie, en tenant compte à la fois des prix et des proportions des ventes aux différents niveaux du marché.

LES DÉPENSES AUX FINS DE L'OTAN—LA PROPORTION DU PNB

Question n° 3104—**M. Stevens**:

Y aurait-il augmentation des dépenses dans le domaine de la défense si le taux du produit national brut s'y rapportant devait correspondre aux dépenses actuelles moyennes des états membres de l'OTAN et, dans l'affirmative, quelle serait-elle?

**L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale)**: Oui. Si on prend pour base, exprimée en pourcentage du produit national brut, pour 1972, la moyenne des crédits consacrés à la défense par les pays européens qui font partie de l'OTAN, l'augmentation serait approximativement de l'ordre de 1.5 milliard de dollars. Si le calcul de cette moyenne sur le PNB 1972 de tous les pays membres de l'OTAN, l'augmentation serait d'environ 3 milliards.

LES PRÊTS CONSENTIS AU CHILI PAR LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

Question n° 3106—**M. Rodriguez**:

1. Entre janvier 1965 et décembre 1970, quel a été le niveau réel des prêts consentis au Chili par la Société pour l'expansion des exportations?

2. Quelle est la valeur, en dollars, a) des aéronefs, b) du matériel de télécommunications, compris dans le prêt de cinq millions de dollars consenti au Chili et approuvé par la SEE en avril 1973, dont parle le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans sa déclaration du 26 octobre dernier?

3. a) Quel organisme devait recevoir (i) les aéronefs (ii) le matériel de télécommunications, b) quelle est la nature précise du matériel de télécommunications compris dans ce prêt?

4. L'approbation par la Société pour l'expansion des exportations du prêt dont parle le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans sa déclaration du 26 octobre signifie-t-elle qu'on a signé un accord officiel spécial avec le Chili au sujet du prêt et de ses conditions ou bien qu'on a seulement donné l'autorisation de négocier ce prêt?

5. Le gouvernement compte-t-il mettre ce prêt à la disposition de la junte militaire et, a) dans l'affirmative, les conditions en resteront-elles exactement les mêmes, b) dans la négative, en quoi différeront-elles?

**M. Herb Breau (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce)**: La Société pour l'expansion des exportations rapporte que: 1. Entre janvier 1965 et décembre 1970, le niveau réel des prêts consentis au Chili par la SEE a été de \$1,952,500.

2. En ce qui a trait au prêt de 5 millions au Chili approuvé par la SEE en avril 1973 et que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a mentionné dans sa déclaration du 26 octobre dernier, la valeur en dollars a) des pièces d'avions est de 1.15 million, et b) celle du matériel de télécommunication est de 3.85 millions.